



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
 ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
 77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 mars 2026

Date de la convocation :

17 février 2026

N° 2026-03-02_07

Date d'affichage de la convocation :

17 février 2026

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

3 mars 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 (BUDGET PRINCIPAL)

Secrétaire de séance :

Valérie LAGILLE

Date de publication ou de notification :

3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	☒	☐	☐	
		Jean-Pierre BESLÉ	☐	☐	☐	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	☒	☐	☐	
Présents : 34		Thierry BRIAND	☐	☐	☐	
Représentés : 2	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	☒	☐	☐	
Excusés non représentés : 2		Philippe TRIPET	☐	☐	☒	
Absents : 3	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	☐	☒	☐	
Votants : 36		Alain JOURANDON	☒	☐	☐	
	Bransles	Michel BAUWENS	☒	☐	☐	Michel BAUWENS
		Bruno DELAFOSSE	☐	☒	☐	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	☒	☐	☐	
POUR : 36		Alain MÉTAUT	☐	☐	☒	
CONTRE : 0		Valérie LAGILLE	☒	☐	☐	
ABSTENTION : 0	Château-London	Frédéric BAUDOUIN	☒	☐	☐	
		Cristèle VIEZZI	☒	☐	☐	
		Serge PEREIRA	☒	☐	☐	
		Sylvie STITI	☒	☐	☐	
	Chenou	Gérard MOUSSET	☒	☐	☐	
		Pascal THOISON	☐	☐	☐	
		Pascal POMMIER	☒	☐	☐	
	Égreville	Nathalie LAURENT	☐	☐	☒	Anne THIBAUT
		Bruno BASCHET	☐	☒	☐	
	Gironville	Marian WATTS	☐	☒	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	☒	
	Ichy	Hervé JACQUESSON	☒	☐	☐	
		Cynthia CHEREAU	☐	☐	☐	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	☒	☐	☐	
		Marie-José QUESTEL	☒	☐	☐	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	☒	☐	☐	
		Guy THILLOU	☐	☐	☐	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	☒	☐	☐	
		Netty VINTANEL	☐	☐	☐	
	Mondreville	Patrick CHAUSSY	☒	☐	☐	
		Jean-Sébastien POITOU	☐	☐	☐	
	Obsonville	Hélène BRIDET	☒	☐	☐	
		Hervé COURTOIS	☐	☐	☐	
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
		Christine LEDUC	☒	☐	☐	

Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT	☒	☐	☐
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐
	Gérard CAMMARATA	☒	☐	☐
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐
	Jean-Yves POUJADE	☒	☐	☐
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐
	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐
Vaux-sur-Lunain	Florence VAPPEREAU	☒	☐	☐
	Patrice MARTIN	☒	☐	☐
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐
Villebéon	Vincent CHIANESE	☒	☐	☐
	Patrick LELU	☐	☐	☐
	Francis PLÉ	☒	☐	☐
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐

Le Conseil communautaire,

- VU

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312-1 et suivants ainsi que L. 5211-1,
- VU

la loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU

la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
- VU

l’instruction budgétaire et comptable M57,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-01-26_01 du 26 janvier 2026 prenant acte du débat d’orientation budgétaire,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-03-02_06 du 2 mars 2026 relative à la reprise anticipée et à l’affectation des résultats 2025 du budget principal,
- VU

l’arrêt du Conseil d’État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,
- VU

les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT

que le budget primitif du budget principal de la communauté de communes est proposé par son président et voté par le conseil communautaire,
- CONSIDÉRANT

que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil communautaire en décide ainsi, par article,

La présente délibération, transmise au représentant de l’État, peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d’un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l’article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d’un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l’étranger.

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il est possible de procéder à un vote unique, la jurisprudence permettant que le budget soit adopté sans qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres (Conseil d'État, 18 mars 1994, Commune de Cestas),

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les inscriptions du budget principal, les chiffres 2026 sont les suivants :

Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
011	Charges à caractère général	0,00 €	551 322,84 €	551 322,84 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	1 187 700,00 €	1 187 700,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	2 456 182,00 €	2 456 182,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 929 900,00 €	3 929 900,00 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		0,00 €	8 125 104,84 €	8 125 104,84 €
66	Charges financières	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		900,00 €	900,00 €
Total des dépenses financières		0,00 €	50 900,00 €	50 900,00 €
Total des dépenses réelles		0,00 €	8 176 004,84 €	8 176 004,84 €
023	Virement à la section d'investissement		144 204,94 €	144 204,94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		463 900,00 €	463 900,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre			608 104,94 €	608 104,94 €
Total		0,00 €	8 784 109,78 €	8 784 109,78 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé				0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				8 784 109,78 €

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
013	Atténuations de charges	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	0,00 €	90 500,00 €	90 500,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	728 164,00 €	728 164,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	5 660 807,00 €	5 660 807,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	1 290 432,00 €	1 290 432,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		0,00 €	7 833 903,00 €	7 833 903,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)		0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles		0,00 €	7 833 903,00 €	7 833 903,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 278,00 €	7 278,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre			7 278,00 €	7 278,00 €
Total		0,00 €	7 841 181,00 €	7 841 181,00 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé				942 928,78 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées				8 784 109,78 €

Investissement :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 025,26 €	62 000,00 €	131 025,26 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	34 375,00 €	34 375,00 €
21	Immobilisations corporelles	44 302,57 €	220 500,00 €	264 802,57 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	136 951,94 €	136 951,94 €
Total des dépenses d'équipement		113 327,83 €	453 826,94 €	567 154,77 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00 €	
Total des dépenses financières		0,00 €	147 000,00 €	147 000,00 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles		113 327,83 €	600 826,94 €	714 154,77 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 278,00 €	7 278,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre			7 278,00 €	7 278,00 €
Total		113 327,83 €	608 104,94 €	721 432,77 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé				0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées				721 432,77 €

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	51 099,50 €	51 099,50 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	51 099,50 €	51 099,50 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles		0,00 €	51 099,50 €	51 099,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement		144 204,94 €	144 204,94 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		463 900,00 €	463 900,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre			608 104,94 €	608 104,94 €
Total		0,00 €	659 204,44 €	659 204,44 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé				62 228,33 €
Total des recettes d'investissement cumulées				721 432,77 €

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 du budget principal s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 9 505 542,55 €,

CONSIDÉRANT que le système d'information Hélios utilisé par les comptables du secteur public local a été indisponible du 5 au 17 février 2026,

CONSIDÉRANT que par courriel du 12 février 2026, Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux a transmis le message de Madame la Directrice départementale des finances publiques selon lequel, pour le budget primitif

adopté avec reprise anticipée du résultat, la fiche de calcul d'ID : 077-200023919-20260302-2026_03_02_07-DE
signées par l'ordonnateur doivent impérativement être annexées au budget,

CONSIDÉRANT néanmoins que si, en raison de l'incident technique, le comptable public n'a pas été en mesure de viser ces documents, cette information doit être mentionnée dans la délibération de reprise anticipée,

CONSIDÉRANT qu'à la date de la présente délibération, Monsieur le Comptable public du Service de gestion comptable (SGC) de Fontainebleau n'a pu viser lesdits documents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 9 505 542,55 €, comprenant la reprise anticipée des résultats 2025 et se présentant de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement au titre du présent budget		608 104,94 €	659 204,44 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	113 327,83 €	0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	62 228,33 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		721 432,77 €	721 432,77 €
		Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget		8 784 109,78 €	7 841 181,00 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	942 928,78 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		8 784 109,78 €	8 784 109,78 €
TOTAL DU BUDGET		9 505 542,55 €	9 505 542,55 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance

Valérie LAGILLE



Pour extrait conforme
Le Président

[Signature]

Jean-Jacques HYEST